



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Trafic

Question au Gouvernement n° 1677

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre de l'intérieur, le bilan des infractions à la législation sur les stupéfiants, qui vient d'être publié, montre une forte augmentation des interpellations, notamment dans les départements frontaliers. Au total, ce sont plus de 7 000 trafiquants qui ont été appréhendés. Le Nord arrive en tête des départements et l'Île-de-France en tête des régions. Les chiffres montrent une augmentation notable des consommateurs. En revanche, les saisies de drogue sont en baisse.

La politique de lutte contre le trafic de la drogue est, à l'évidence, un échec. Les populations de ma région protestent contre le rôle joué par les Pays-Bas: elles ne supportent plus de voir les jeunes gâcher leur vie. Mais le trafic se poursuit.

Quelles mesures allez-vous mettre en œuvre pour faire cesser ce trafic de la mort sur notre territoire ? Quelle coopération envisagez-vous au plan international afin de mettre un terme à ce commerce, le deuxième au niveau mondial après celui des armes ?

S'agissant des soins, la carence de la France est flagrante, puisqu'elle consacre autant de crédits à 300 000 toxicomanes que la Suisse pour 30 000. Dans l'ensemble de la région Nord - Pas-de-Calais, les familles et les jeunes sont de plus en plus nombreux à demander l'accueil dans des centres de soins, mais le nombre de places est insuffisant. Notre région abrite 10 p. 100 des toxicomanes alors qu'elle ne bénéficie que de 2 p. 100 de l'enveloppe nationale consacrée aux soins.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que la Hollande menace de nous renvoyer 250 toxicomanes du Nord - Pas-de-Calais en bout de course à Rotterdam, alors que les structures d'accueil manquent cruellement.

Monsieur le ministre, quels moyens supplémentaires allez-vous mettre en œuvre pour faire face à cette situation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, lorsque je suis arrivé place Beauvau, les instructions du Premier ministre ont été très nettes et très fermes: il fallait intensifier la lutte des services de police contre la drogue et contre les trafiquants.

Effectivement, les dernières statistiques font apparaître en 1995 une baisse significative des quantités saisies: 27 p. 100 en moins pour le cannabis, 24 p. 100 en moins pour l'héroïne. Les deux principaux pays d'approvisionnement sont les Pays-Bas et la Belgique. Par ailleurs, nous avons constaté, à la suite de l'action de la police, une augmentation importante du nombre des personnes interpellées: 16 p. 100 de plus que l'année précédente.

Ces résultats positifs, s'ils sont encourageants, nous incitent à être toujours plus vigilants. La guerre contre la drogue est une guerre que nous menons de manière permanente et totale, dans plusieurs directions. Nous avons, nous, maintenu nos contrôles aux frontières du nord, et nous faisons pression sur les Pays-Bas pour qu'ils modifient leur législation. Enfin, pour la première fois, nous avons obtenu que s'engage une discussion pour mettre au point une politique européenne de lutte contre la drogue. Avec nos amis belges, nous négocions la création de commissariats communs pour essayer de renforcer nos moyens de lutte contre les trafiquants de drogue.

Les résultats sont bons. Mais nous ne nous en satisfaisons pas et nous resterons vigilants sur le plan national

tout en continuant a faire pression sur nos partenaires et voisins europeens pour construire ensemble, dans l'espace europeen, une politique europeenne de lutte contre les trafiquants de drogue. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le ministre de l'interieur, le bilan des infractions a la legislation sur les stupefiants, qui vient d'etre publie, montre une forte augmentation des interpellations, notamment dans les departements frontaliers. Au total, ce sont plus de 7 000 trafiquants qui ont ete apprehendes. Le Nord arrive en tete des departements et l'Ile-de-France en tete des regions. Les chiffres montrent une augmentation notable des consommateurs. En revanche, les saisies de drogue sont en baisse.

La politique de lutte contre le trafic de la drogue est, a l'evidence, un echec. Les populations de ma region protestent contre le role joue par les Pays-Bas: elles ne supportent plus de voir les jeunes gacher leur vie. Mais le trafic se poursuit.

Quelles mesures allez-vous mettre en oeuvre pour faire cesser ce trafic de la mort sur notre territoire ? Quelle cooperation envisagez-vous au plan international afin de mettre un terme a ce commerce, le deuxieme au niveau mondial apres celui des armes ?

S'agissant des soins, la carence de la France est flagrante, puisqu'elle consacre autant de credits a 300 000 toxicomanes que la Suisse pour 30 000. Dans l'ensemble de la region Nord - Pas-de-Calais, les familles et les jeunes sont de plus en plus nombreux a demander l'accueil dans des centres de soins, mais le nombre de places est insuffisant. Notre region abrite 10 p. 100 des toxicomanes alors qu'elle ne beneficie que de 2 p. 100 de l'enveloppe nationale consacree aux soins.

Cette situation est d'autant plus inquietante que la Hollande menace de nous renvoyer 250 toxicomanes du Nord - Pas-de-Calais en bout de course a Rotterdam, alors que les structures d'accueil manquent cruellement.

Monsieur le ministre, quels moyens supplementaires allez-vous mettre en oeuvre pour faire face a cette situation ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'interieur.

M. Jean-Louis Debre, ministre de l'interieur. Monsieur le depute, lorsque je suis arrive place Beauvau, les instructions du Premier ministre ont ete tres nettes et tres fermes: il fallait intensifier la lutte des services de police contre la drogue et contre les trafiquants.

Effectivement, les dernieres statistiques font apparaitre en 1995 une baisse significative des quantites saisies: 27 p. 100 en moins pour le cannabis, 24 p. 100 en moins pour l'heroine. Les deux principaux pays d'approvisionnement sont les Pays-Bas et la Belgique. Par ailleurs, nous avons constate, a la suite de l'action de la police, une augmentation importante du nombre des personnes interpelees: 16 p. 100 de plus que l'annee precedente.

Ces resultats positifs, s'ils sont encourageants, nous incitent a etre toujours plus vigilants. La guerre contre la drogue est une guerre que nous menons de maniere permanente et totale, dans plusieurs directions. Nous avons, nous, maintenu nos controles aux frontieres du nord, et nous faisons pression sur les Pays-Bas pour qu'ils modifient leur legislation. Enfin, pour la premiere fois, nous avons obtenu que s'engage une discussion pour mettre au point une politique europeenne de lutte contre la drogue. Avec nos amis belges, nous negociions la creation de commissariats communs pour essayer de renforcer nos moyens de lutte contre les trafiquants de drogue.

Les resultats sont bons. Mais nous ne nous en satisfaisons pas et nous resterons vigilants sur le plan national tout en continuant a faire pression sur nos partenaires et voisins europeens pour construire ensemble, dans l'espace europeen, une politique europeenne de lutte contre les trafiquants de drogue. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1677

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 1996, page 3583

Réponse publiée le : 30 mai 1996, page 3583

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 30 mai 1996